

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 25 novembre 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 18 novembre 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS****Maire,****Nombre de conseillers**

- en exercice : **13**
- présents : **12**
- votants : **13**
- absents : **0**

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, M BLANCHEFORT Fabien, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M PHILIPON Pierre, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. SPECCEL Gérard.

Procuration :

M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

Secrétaire de séance : M. VIALANEIX Bernard**2022 – 104 Ville d'arrivée du Critérium du Dauphiné**

Monsieur le Maire explique que depuis de nombreuses années, M THEVENET, directeur de la course cycliste « le Critérium du Dauphiné » propose une arrivée d'étape à LA CHAISE-DIEU. Il a renouvelé sa demande pour une arrivée d'étape à La CHAISE DIEU le 5 juin 2023.

Le coût est de 35 000€.

M le Maire explique au conseil l'importance des retombées médiatiques et économiques pour le plateau casadéen. Il précise la possibilité de partager le coût en trois : un tiers pour la communauté d'Agglomération du Puy en Velay, un tiers pour le Département et un tiers pour la commune.

Après en avoir délibéré et voté (4 voix « contre », 5 voix « abstention » et 4 voix « contre », M le Maire ayant voté « Pour » et sa voix étant prépondérante selon l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce qui porte le nombre de voix « pour » à 5), le conseil municipal accepte la proposition de M THEVENET et sera donc ville arrivée du Critérium du Dauphiné.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance